

Bienvenue!

*Séance d'information
et de participation publique
Projet de conversion du site au
635, rue Dorchester
12 décembre 2024*

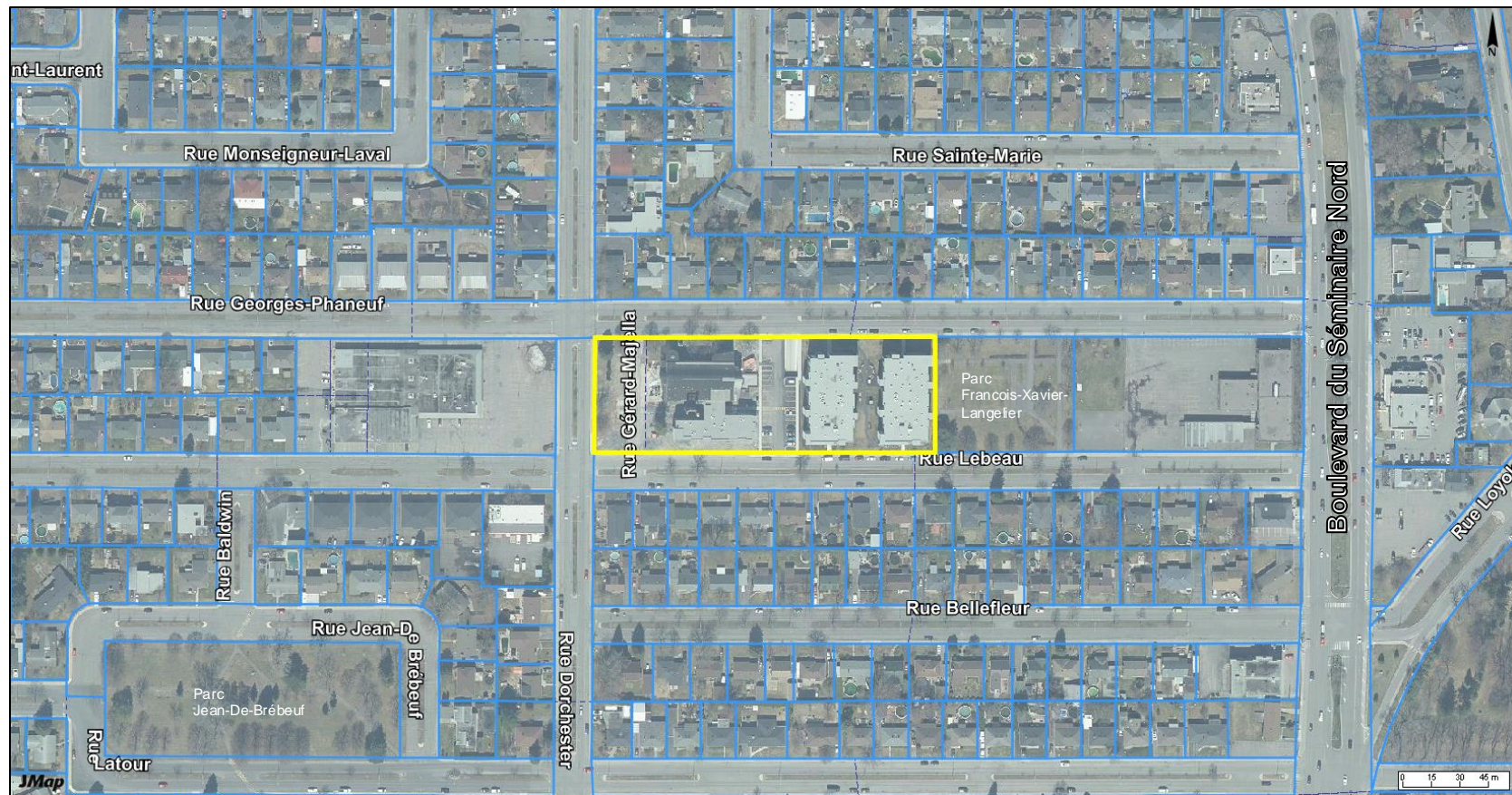
HÔTEL DE VILLE

Présentation du service de l'urbanisme

1. Le site et le milieu environnant
2. Le cadre réglementaire
3. Les prochaines étapes

LE SITE ET LE MILIEU ENVIRONNANT

Localisation du site visé



SIPP: Projet de conversion du site au 635, rue Dorchester



SIPP: Projet de conversion du site au 635, rue Dorchester



Côté opposé de la rue Dorchester



Parc François-Xavier-Langefer



Côté opposé de la rue Lebeau



SIPP: Projet de conversion du site au 635, rue Dorchester



Bâtiment visé : ●



2. Vue de la rue Georges-Phaneuf



1. Vue de l'intersection des rues Dorchester et Georges-Phaneuf



3. Vue de la rue Dorchester



SIPP: Projet de conversion du site au 635, rue Dorchester



Bâtiment visé : ●



2. Vue de la rue Georges-Phaneuf

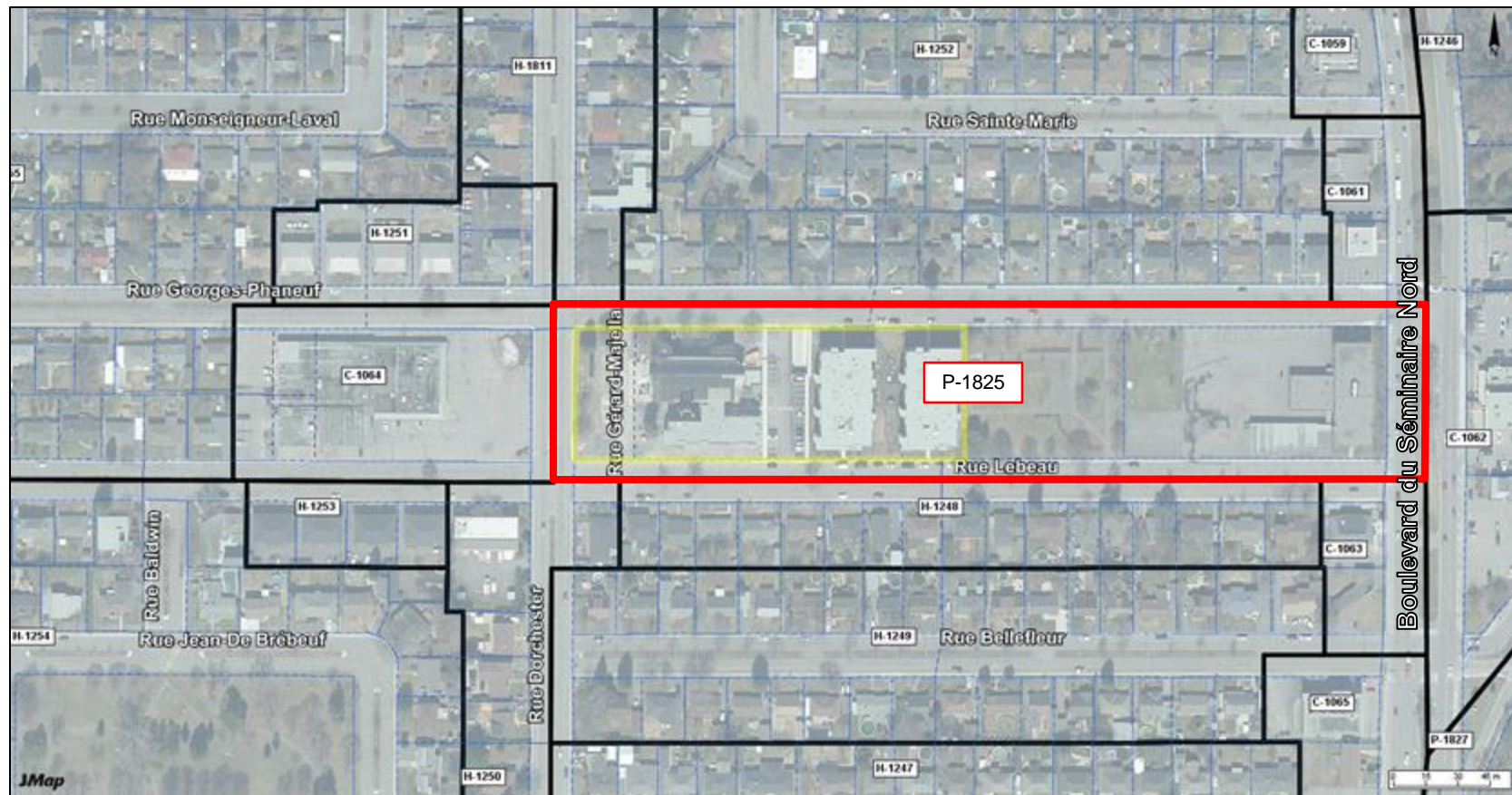


1. Vue de la rue Lebeau



LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Cadre réglementaire : Zonage



SIPP: Projet de conversion du site au 635, rue Dorchester

Cadre réglementaire : P.P.C.M.O.I.

PPCMOI-2019-4444 (entrée en vigueur : novembre 2019)



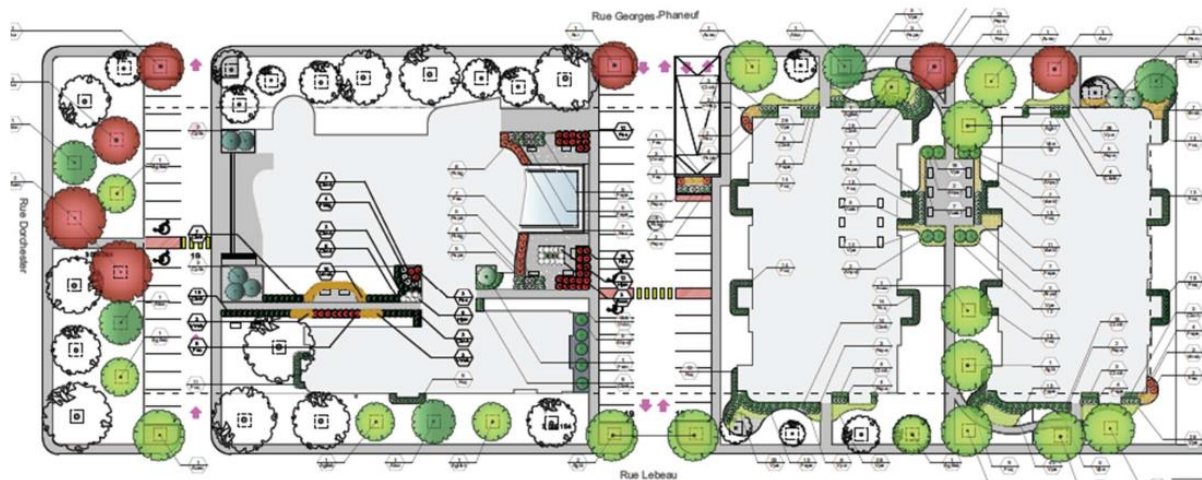
Élévation ouest



Élévation est



Élévation nord



Plan d'aménagement paysager



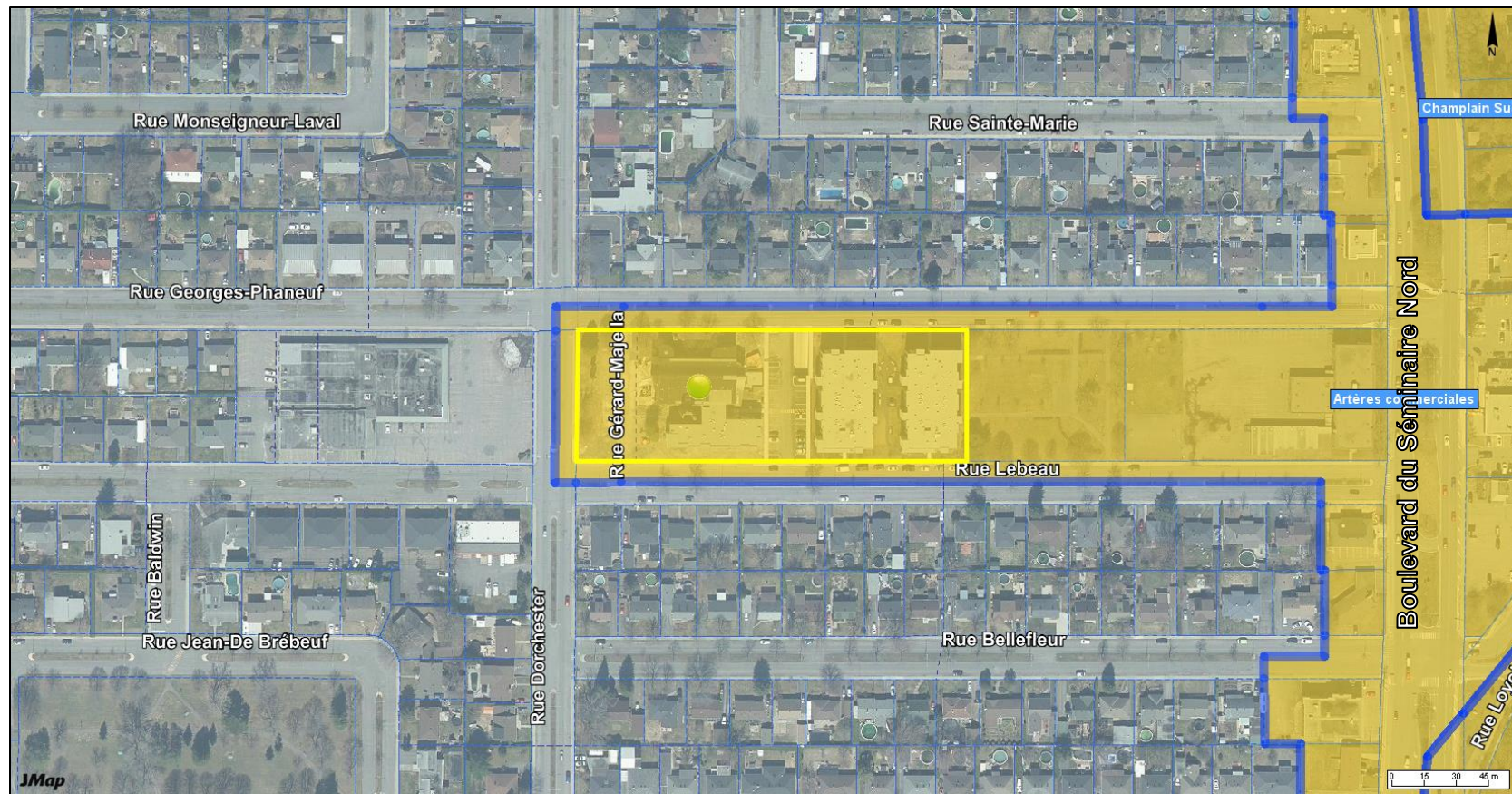
Élévation sud

SIPP: Projet de conversion du site au 635, rue Dorchester



VILLE DE
SAINT-JEAN-
SUR-RICHELIEU

Cadre réglementaire : P.I.I.A. – secteur « artères commerciales »



SIPP: Projet de conversion du site au 635, rue Dorchester

Cadre réglementaire : P.I.I.A. – « bâtiment patrimonial »



Église Saint-Gérard-Majella – intérêt patrimonial



LES PROCHAINES ÉTAPES

Prochaines étapes

Étapes	Échéancier estimé
Séance d'information et de participation publique	12 décembre 2024
Transmission des commentaires au Conseil municipal	<i>Février 2025</i>
Comité sur les demandes de démolition	<i>Hiver 2025</i>
<i>Adoption d'un 1^{er} projet de résolution*</i>	<i>Hiver 2025</i>
<i>Assemblée publique de consultation*</i>	
<i>Adoption d'un 2^e projet de résolution*</i>	
<i>Procédure référendaire*</i>	
<i>Adoption de la résolution*</i>	
<i>Entrée en vigueur*</i>	<i>Printemps 2025</i>

* Étapes conditionnelles à l'approbation de la démolition



PROJET DE CONVERSION DU SITE DE L'ANCIENNE ÉGLISE SAINT-GÉRARD-MAJELLA



Un promoteur a présenté à la Ville une demande de démolition visant le bâtiment de l'ancienne église Saint-Gérard-Majella pour permettre la conversion du site en un projet d'habitation.

En amont de toute prise de décision et pour alimenter sa réflexion, le conseil municipal souhaite recueillir les commentaires et préoccupations du milieu sur l'ensemble du projet.

Au cours de cette séance d'information et de participation publique, le promoteur présentera sa vision du site à la population et les citoyens pourront s'exprimer sur celle-ci.

Date limite de réception des commentaires
le 15 janvier 2025

Pour transmettre vos questions ou commentaires

participationcitoyenne@sjsr.ca

ou par téléphone au 450 357-2100



VILLE DE
SAINT-JEAN-
SUR-RICHELIEU

Pour se tenir informé:

www.sjsr.ca